



Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

PSP

ANDI3DS

Diplôme d'études spécialisées interuniversitaire "Intervention auprès des personnes en situation de handicap"



Gestion du programme

PSP Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Responsable académique : Nathalie Grosbois

Contact : Michel Van Buylaere

Tél. 010472011

michel.vanbuylaere@psp.ucl.ac.be

Ce programme est géré par un "Bureau de gestion" composé d'un représentant de chacune des universités partenaires : FUNDP, UCL, ULB, ULg et UMH.

Objectif de la formation

L'objectif de ce DES est, d'une part, de dispenser une formation avancée dans le champs des troubles du développement et des apprentissages en tirant avantage des domaines d'excellence de chacune des institutions universitaires partenaires et, d'autre part, de poursuivre la formation professionnelle clinique des étudiants, en les mettant en rapport avec le monde de la recherche et avec des thèmes liés au handicap.

Conditions d'admission

Cette formation est accessible :

1. aux porteurs d'un diplôme de licencié en sciences psychologiques ;
2. aux porteurs d'un diplôme de deuxième cycle en sciences de l'éducation, en logopédie, en médecine, moyennant une dispense de titre accordée par l'une des universités partenaires, sur avis conforme du Bureau de gestion ;
3. aux porteurs d'un autre diplôme de deuxième cycle délivré par une université belge, moyennant une dispense de titre accordée par l'une des universités partenaires, conformément à l'article 14, § 1er du Décret du 5 septembre 1994, sur avis conforme du Bureau de gestion ;
4. aux porteurs d'un diplôme de deuxième cycle délivré par une université étrangère, moyennant une dispense de titre accordée par l'une des universités partenaires, conformément à l'article 14, § 5 du Décret du 5 septembre 1994, sur avis conforme du Bureau de gestion ;
5. aux porteurs d'un diplôme de deuxième cycle en rapport avec ces études, délivré par un établissement d'enseignement supérieur de type long, moyennant une dispense de titre accordée par l'une des universités partenaires, conformément à l'article 14, § 4 du Décret du 5 septembre 1994, sur avis conforme du Bureau de gestion.

En cas de formation antérieure insuffisante, le Bureau de gestion peut imposer à l'étudiant une année préparatoire dont le programme comportera 300 heures de cours choisis parmi les cours de 2e cycle dispensés dans les cinq universités partenaires. Pour être admis à l'inscription, un dossier doit être déposé au secrétariat du Bureau de gestion avant le 15 septembre de l'année académique.

Demande d'admission

L'étudiant s'inscrit dans l'université de son choix et s'y acquitte du minerval.

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'UCL sont reprises dans le fascicule "Renseignements généraux".

Les demandes sont à adresser au Directeur administratif, qui les soumettra au responsable académique du programme.

Structure générale du programme

La formation comprend une année d'études, qui peut être étalée sur deux années académiques si l'étudiant en fait la demande auprès du Secrétariat de sa faculté au moment de son inscription. Elle comporte un minimum de 345 heures, comprenant une partie théorique et une partie pratique.

Contenu du programme

L'ensemble de la formation porte sur les aspects suivants : "diagnostic clinique", "méthode d'intervention" et "recherche".

Formation théorique (225 heures) :

La partie théorique est organisée en trois volets : les modules généraux, les modules spécifiques et le séminaire de synthèse.

Les thèmes abordés dans les modules spécifiques peuvent varier d'une année à l'autre en fonction de l'intérêt des candidats à la formation, des opportunités et des ressources disponibles.

• Modules généraux :

<u>ANDI3110</u>	Module général ULG : Approche psychosociale (y compris les aspects socioculturels).[30h] ▲	N.
<u>ANDI3210</u>	Module général ULB : Approche psychocognitive.[30h] ▲	N.
<u>ANDI3310</u>	Module général FUNDP : Approche du développement psycho-affectif et communicationnel.[30h] ▲	N.
<u>ANDI3410</u>	Module général UMH : Approche clinique et éducationnelle.[30h] ▲	N.
<u>ANDI3510</u>	Module général UCL: approche de l'évaluation psychopédagogique dans le cadre de situations éducatives et d'accompagnement psycho-social[30h] ▲	Nathalie Grosbois

• Modules spécifiques :

Les participants sont invités à suivre les 5 modules de 15 heures proposés par les universités.

Certains de ces modules pourront faire l'objet d'un séminaire intensif dans le cadre de programmes internationaux.

Module proposé par l'ULG

<u>ANDI3120</u>	Module spécifique ULG: Intégration scolaire et préscolaire[15h] ▲	N.
-----------------	---	----

ULG : L'intégration aux niveaux préscolaire et scolaire : aspects théoriques et pratiques (Jean-Jacques Detraux)

Module proposé par l'ULB

<u>ANDI3220</u>	Module spécifique ULB: Approche psycholinguistique de la surdit�[15h] ▲	N.
-----------------	---	----

ULB : Approche psychocognitive aupr s de personnes   handicaps distincts (J. Leybaert)

Module proposé par les FUNDP

<u>ANDI3320</u>	Module spécifique FUNDP: Utilisation des technologies pour l'éducation et la réadaptation sociale et professionnelle des personnes handicapées[15h] ▲	N.
-----------------	---	----

FUNDP : Vie affective et sexuelle de la personne déficiente mentale (M. Mercier et J. Deville)

Module proposé par l'UMH

<u>ANDI3420</u>	Module spécifique UMH: Intervention aupr�s des familles de personnes handicapées[15h] ▲	N.
-----------------	---	----

UMH : Intervention aupr s des familles de personnes handicapées (Ghislain Magerotte)

Module proposé par l'UCL

<u>ANDI3520</u>	Module spécifique UCL: logopédie[15h] ▲	Nathalie Grosbois
-----------------	---	-------------------

UCL : Méthodologie actuelles d'intervention aupr s de personnes en situation de handicap (N.)

• Séminaire de synthèse commun aux universités (15 heures + 60 heures de travaux pratiques)

Coordination: Jean-Jacques Detraux, Christiane Lepot-Froment, Ghislain Magerotte, Michel Mercier, Philippe Mousty.

Formation pratique (minimum 120 heures) :

La formation pratique comprend une participation au travail, soit d'une équipe de professionnels dans un organisme s'occupant de personnes handicapées (enfants ou adultes), soit d'une équipe de recherche traitant d'un domaine d'intervention spécialisée, sur la base d'un projet élaboré par le participant et supervisé par deux formateurs/chercheurs et un responsable sur le terrain. Le rapport sera en relation avec les modules choisis.

Le travail de stage se fera en Belgique ou dans un autre pays (dans le cadre d'accords inter-institutionnels). Le projet personnel (recherches de stratégies adaptées) pourra s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle propre du participant. Un projet commun   des stagiaires issus de divers pays pourra se concevoir.

Pour les stagiaires sans expérience professionnelle (autre que les stages du deuxième cycle), un système de collaboration avec un stagiaire ayant une expérience professionnelle de plusieurs années pourra  tre mis en place.

Évaluation

Les modules généraux comprennent une "évaluation formative" permettant   l'étudiant de faire la synthèse des développements récents dans les domaines de l'évaluation, de l'intervention et de la recherche aupr s des personnes handicapées.

A cette fin, chaque participant sera invité   rédiger un travail et   en faire une brève présentation devant les coordinateurs des cinq modules. Il attestera ainsi de sa capacité d'une part   réaliser une analyse critique et transversale des divers contenus abordés dans les modules de base et d'autre part   faire la synthèse de ces apports avec les lectures et expériences acquises lors de ses activités professionnelles ou de stage.

L'ensemble des activités au programme est soumis   l'évaluation du jury du diplôme d'études spécialisées interuniversitaire "Intervention aupr s des personnes en situation de handicap", composé d'au moins un membre de chaque université partenaire

et des interrogateurs des étudiants inscrits à la session.